

BULLETIN MUNICIPAL DE SOUZY



JUILLET-AOUT 2020 – n°4/2020

Mairie 69610 SOUZY – Tél. 04 74 70 05 17 – Fax 04 74 26 23 71 mairie@souzy.fr -

Site internet : www.souzy.fr

Nous vous souhaitons un bel été



Dans ce numéro de JUILLET - AOUT

- Comptes-rendus du conseil municipal du 10 juillet 2020 et du 16 juillet 2020
- Informations municipales

Distribution du plan de la commune

Suite à la nouvelle dénomination des rues et chemins de la commune, la municipalité a sollicité la société Média Plus Communication pour l'édition du nouveau plan guide de Souzy. Vous le trouverez joint à ce bulletin municipal.

Un grand merci à tous les annonceurs qui ont participé au financement de cette édition.



CONSEIL MUNICIPAL DE SOUZY

Réunion du vendredi 10 juillet 2020 à 20h

COMPTE-RENDU

SEANCE N° 05/2020

Étaient présents : Guy SAULNIER – Daniel MURE – Sandrine PONCET – Cyrille PUPIER – Céline CAHEN – Aurélie CHENE – Pascale VERNAY – Denis PONCET – Patrick VOLAY – Bruno MAUVERNAY – Luc TAVERNIER.

Étaient excusés : Alexandre GERIN (pouvoir à Sandrine PONCET) – Laetitia CHAIRIEW (pouvoir à Cyrille PUPIER) – Lionel VERRIERE (pouvoir à Patrick VOLAY) – Cindy CARRA.

Était absent : /

Ordre du jour

1. Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs.

Cyrille PUPIER a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le bureau électoral présidé par le maire comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes à l'ouverture du scrutin, à savoir Luc TAVERNIER, Pascale VERNAY, Aurélie CHENE et Céline CAHEN.

En application des articles L. 288 et R133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus au scrutin secret majoritaire à deux tours.

1) Élection des délégués

Nom et Prénom des Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En lettres
SAULNIER Guy	14	Quatorze
PUPIER Cyrille	14	Quatorze
PONCET Sandrine	13	Treize

Guy SAULNIER, Cyrille PUPIER et Sandrine PONCET ont été proclamés élus et ont déclaré accepter le mandat.

2) Élection des suppléants

Nom et Prénom des Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En lettres
MAUVERNAY Bruno	14	Quatorze
PONCET Denis	14	Quatorze
CHENE Aurélie	14	Quatorze

Bruno MAUVERNAY, Denis PONCET et Aurélie CHENE ont été proclamés élus et ont déclaré accepter le mandat
Fin de séance à 20h30.

Réunion du jeudi 16 juillet 2020

COMPTE-RENDU

SEANCE N° 04/2020

Étaient présents : Guy SAULNIER – Daniel MURE (arrivé à 21h35) – Sandrine PONCET – Cyrille PUPIER – Céline CAHEN – Alexandre GERIN – Aurélie CHENE – Cindy CARRA – Pascale VERNAY – Lionel VERRIERE – Laetitia CHAIRIEW – Denis PONCET – Patrick VOLAY – Bruno MAUVERNAY – Luc TAVERNIER.

Était excusé : Daniel MURE (pouvoir à Cyrille PUPIER, puis arrivé à 21h35)

Était absent : /

Ordre du jour

1. Local technique : point sur l'avancement du chantier et avenant n°1 au marché du lot 1
2. Aménagement des trottoirs route de Montbrison
3. Demandes de subvention au titre de l'appel à projets du Département, des amendes de police et à la Région Auvergne Rhône-Alpes
4. Acquisition d'un véhicule
5. Désignation des conseillers municipaux au sein des commissions de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais
6. Délibération proposant une liste de contribuables appelés à siéger à la commission communale des impôts directs
7. Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant le conseil municipal à la commission de contrôle des listes électorales.
8. Retrait des délibérations n°23, 24 et 25 de 2020 portant désignation des délégués aux syndicats intercommunaux, à la demande de la Préfecture et nouvelle désignation des délégués au SIVOS, SIEMLY et SYDER
9. Ecole
10. Travaux des commissions et comptes-rendus des délégations
11. Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance

Céline Cahen est désignée secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Approbation du dernier compte-rendu

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 4 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

3) Local technique : point sur l'avancement du chantier et avenant n°1 au marché du lot 1

Point sur l'avancement du chantier

Le Maire fait le point sur l'avancement du chantier. La réalisation du bardage se termine. La pose des menuiseries est programmée semaine 30. Les réseaux sont prévus la semaine suivante.

Avenant n°1 – marché lot 1 « terrassement, abords, VRD »

Suite aux échanges lors du précédent conseil municipal, un point a été fait avec les entreprises concernées (Axima, Sogea), le maître d'œuvre (Cabinet Choulet) et la municipalité. L'étude de sol a été réalisée en juillet 2019, par temps très sec. Au début des travaux, en février dernier, le sol était très humide. L'empierrement préconisé dans l'étude paraissant insuffisant, l'entreprise SOGEA a pris l'initiative de solliciter le bureau d'études Ginger pour une étude complémentaire sur les essais à la plaque. Pour ne pas perdre de temps, l'empierrement supplémentaire préconisé par Ginger a été réalisé immédiatement. Le montant du devis s'élève à 20 000 €, auquel il convient de déduire le coût de la cuve EP de 5 000 L de 5 200 € HT, soit un total de 14 800 € HT ; ce qui porte le marché du lot 1 à 149 845.01 €.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'avenant n°1 ainsi présenté.

4) Trottoirs Route de Montbrison

Cyrille Pupier présente l'avant-projet d'aménagement de trottoirs le long de la Route de Montbrison, du carrefour du Val d'Argent au carrefour du Camard. Actuellement d'une largeur de 8 mètres, la chaussée serait rétrécie à 6m50 afin de diminuer la vitesse des véhicules.

Deux tranches de travaux pourraient être réalisées :

- La première : des Yvermons au bâtiment Moreau
- La seconde : du bâtiment Moreau au Carrefour du Camard.

La proposition de création d'un plateau surélevé au carrefour de la rue des Yvermons fait débat. Ce plateau permettrait de diminuer la vitesse des véhicules et de sécuriser la traversée de la chaussée par les piétons, mais engendrerait des nuisances sonores (freinage des camions).

Lionel Verrière rappelle que le projet d'aménagement du carrefour du Camard a pour objectif notamment de faciliter la circulation des poids-lourds, il ne faudrait pas gêner leur circulation quelques mètres après.

Après débat, sur proposition de Monsieur le Maire, il est décidé en premier lieu de faire intervenir le géomètre pour définir les limites de propriété le long de la Route de Montbrison. Puis le dossier sera soumis à l'avis du Département, la route étant départementale. Une concertation sera ensuite proposée aux riverains.

5) Demandes de subvention

Le Maire présente les travaux à réaliser à l'équipement rural d'animation : réalisation d'un soubassement dans la salle des sports, mise aux normes de l'éclairage, mise en place de bandeaux PVC, travaux de peinture dans la cuisine et l'entrée de la salle des fêtes. L'ensemble de ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Département, au titre de l'appel à projet, et de la Région Auvergne Rhône Alpes. Il sollicite l'approbation du conseil municipal. Accord du conseil.

Il propose aussi de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement piétonnier le long de la Route de Montbrison. Accord du conseil.

Les colonnes de l'église sont fissurées et nécessitent une restauration. Un devis avait été établi par M. Laborde pour un montant de 6 111 € HT en 2015. Une réactualisation est à prévoir compte tenu du délai. Il est proposé de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Accord du conseil.

6) Acquisition d'un véhicule

Afin de faciliter les déplacements des agents techniques, Monsieur le Maire propose d'acquérir un véhicule d'occasion de type utilitaire. Le modèle proposé par le garage des Rossandes est un Fiat Doblo essence / GNV de 2013, au prix de 8 400 € TTC. Céline Cahen demande des précisions concernant les garanties et les modalités de réparation de ce type de véhicule. Des renseignements complémentaires seront demandés avant décision.

7) Désignation des conseillers municipaux au sein des commissions de la CC des Monts du Lyonnais

Le Maire rend compte de la séance du conseil communautaire du 15 juillet 2020 durant laquelle ont été élus le Président et les Vice-Présidents suite au renouvellement des conseils municipaux. Ont élus :

- Président : Régis Chambe, maire de St Martin en Haut
- 1^{er} Vice-Président : Pierre Varliette, maire de St Laurent de Chamousset
- 2^e Vice-Président : Norbert Dupeyron, maire de Chevières
- 3^e Vice-Président : Jérôme Banino, maire de St Symphorien sur Coise
- 4^e Vice-Présidente : Marie-Luce Arnoux, maire de Chambost-Longessaigne
- 5^e Vice-Président : Jean-Louis Casse, adjoint au maire de St Denis sur Coise
- 6^e Vice-Président : Michel Bonnier, maire d'Aveize
- 7^e Vice-Président : Karine Berger, maire de Ste Foy l'Argentière
- 8^e Vice-Président : Patrice Carteron, maire de Grammond
- 9^e Vice-Président : Philippe Bonnier, maire de Coise
- 10^e Vice-Président : Gilles Chaverot, adjoint au maire de Haute-Rivoire
- 11^e Vice-Président : Fabrice Bouchut, maire de Larajasse
- 12^e Vice-Président : Michet Gouget, maire de Montrottier
- 13^e Vice-Président : Philippe Garnier, maire de Meys

Il propose ensuite aux conseillers municipaux de se porter candidats aux différentes commissions communautaires qui seront constituées lors de la prochaine réunion de la Communauté de communes le 28 juillet 2020.

Thématiques des commissions CCMDL 2020-2026	Candidat pour Souzy
Agriculture / Forêt	Bruno Mauvernay ou Denis Poncet
Assainissement-rivières	Guy Saulnier
Bâtiment-patrimoine	Daniel Mure
Culture	Pascale Vernay
Economie	Guy Saulnier
Finances / Commande publique	Cyrille Pupier
Gestion déchets	Patrick Volay

Petite enfance / enfance / jeunesse	Laetitia Chairiew
Ressources humaines	
Solidarités	Sandrine Poncet
Tourisme et loisirs	
Transition énergétique	Daniel Mure
Urbanisme-habitat-transport	Lionel Verrière
Voirie	Cyrille Pupier

Compte tenu de sa participation à la commission Urbanisme Habitat, Lionel Verrière intégrera la commission municipale PLU, Urbanisme, Transition énergétique.

Arrivée de Daniel Mure à 21h35

8) Délibération proposant une liste de contribuables appelés à siéger à la commission communale des impôts directs

Comme indiquée lors de la précédente réunion du conseil municipal, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du maire, président de la commission
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population est inférieure à 2000 habitants

Une liste de 24 noms doit être proposée par délibération du conseil municipal. Le conseil municipal dresse la liste des contribuables suivante qui sera transmise à l'administration fiscale :

Daniel Mure	Laetitia Chairiew	Eliane Viallon
Sandrine Poncet	Denis Poncet	Dominique Blanc
Cyrille Pupier	Bruno Mauvernay	Nicole Doitrand
Céline Cahen	Françoise Poncet	Marie-Thérèse Pitavy
Alexandre Gerin	Françoise Segret	Michel Thollet
Aurélie Chêne	Danièle Verrière	Bernard Rochet
Cindy Carra	André Berne	Serge Dussupt
Pascale Vernay	Daniel Blanc	Maurice Jomard

9) Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant le conseil municipal à la commission de contrôle des listes électorales

Sont désignées membres de la commission de contrôle des listes électorales : Pascale Vernay, titulaire, et Cindy Carra, suppléante.

10) Retrait des délibérations n°23, 24 et 25 de 2020 et nouvelle désignation des délégués au SIVOS, SIEMLY et SYDER

Le contrôle de légalité de la Préfecture a formulé un recours contre les délibérations n°23, 24 et 25 du 4 juin 2020 portant désignation des délégués aux syndicats intercommunaux (SIVOS, SIEMLY, SYDER) au motif que leur élection n'a pas été faite à bulletin secret.

Le conseil municipal retire ces trois délibérations et procède à l'élection de ces délégués à bulletins secrets.

Sont désignés :

SYDER (Syndicat Départemental d'Energies du Rhône)

Délégué titulaire : Daniel Mure (15 voix)

Délégué suppléant : Patrick Volay (15 voix)

SIEMLY (Syndicat intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier)

Délégués titulaires : Cyrille Pupier et Pascale Vernay (15 voix)

Délégué suppléant : Bruno Mauvernay (15 voix)

SIVOS (Syndicat à vocation scolaire) du collège Val d'Argent de Ste Foy l'Argentière

Délégué titulaire : Sandrine Poncet (15 voix)

Délégué suppléant : Céline Cahen (15 voix)

11) Ecole

Sandrine Poncet rend compte de la réunion du conseil d'école du 18 juin 2020 à laquelle ont participé tous les membres de la commission école. Principaux points abordés :

- Effectif prévisionnel à la rentrée : 40 élèves dont 7 départs de CM2, 5 entrées en petite section, 1 entrée en moyenne section et 1 CM2
- Une convention 2S2C a été signée entre la mairie, l'inspection académique et la Communauté de communes pour que des intervenants culturels et sportifs interviennent dans l'école durant la période post-confinement.
- Projet éco-école : un travail sur la biodiversité est envisagé. L'école espère obtenir le label éco-école l'année prochaine.
- Plusieurs sorties et rencontres ont été annulées en raison de l'épidémie de covid-19.
- Les élus ont été remerciés pour les travaux réalisés ainsi que les agents techniques pour leur efficacité et réactivité : travaux dans les cages d'escaliers, diverses réparations, installation d'essuie-mains papier...
- Un nouveau bac à sable, en matériau recyclé, a été commandé par la mairie.
- Les fenêtres des cages d'escalier seront remplacées en fin d'année

Le directeur Damien Blocquaux quitte l'école en cette fin d'année pour se rapprocher de son domicile dans la Loire. Il sera remplacé par Mme Alexia Durand, domiciliée à Pomeys.

Au niveau du SIVOS du collège de Ste Foy l'Argentière, Sandrine Poncet informe que l'élection du Président a eu lieu ce jeudi 16 juillet. Mme Karine Berger, maire de Ste Foy l'Argentière, a été élue présidente.

12) Travaux des commissions et comptes-rendus des délégations

Budget / Finances :

Le budget 2020 est présenté aux nouveaux élus avec un bilan des consommations de crédits pour les six premiers mois de l'année.

Département :

Le Président Christophe Guilloteau a réuni les maires du canton de l'Arbresle le 6 juillet afin de leur présenter l'ensemble des compétences exercées par le Département sur le territoire. Le projet de déviation de l'Arbresle a également été évoqué. En 2018, suite à l'interpellation du Président Guilloteau, l'Etat avait affirmé ne pas participer financièrement au projet, le rendant de fait difficilement réalisable.

Economie – Covid-19 :

Le Maire présente la liste des entreprises de Souzy ayant formulé une demande d'aide financière à la CC des Monts du Lyonnais et pour lesquelles un avis favorable a été donné.

CCAS :

Le Maire présente la liste des personnes nommées pour faire partie du CCAS : Nicole Doitrand, Marie-Thérèse Pitavy, Odette Mure, Françoise Poncet, Annie Chillet, Dominique Blanc, ainsi que Michel Thollet et Danièle Verrière. Pour rappel, les membres du conseil municipal élus au CCAS sont Sandrine Poncet, Pascale Vernay, Laetitia Chairiew, Cindy Carra, Cyrille Pupier et Céline Cahen.

Bâtiments :

Les travaux de désamiantage et préparatoires à la démolition de la Maison Gonzalez sont en cours. Les travaux de démolition seront réalisés à partir de début août et doivent être terminés mi-septembre. L'entreprise ARNAUD DEMOLITION de la Talaudière est en charge des travaux.

SYDER

Daniel Mure informe que M. Malik Hechaichi, adjoint au maire de Belleville en Beaujolais, a été élu ce jour président du SYDER.

13) Questions diverses

Le Maire fait part des remerciements de la FNACA pour la subvention versée.

Radar pédagogique – Route de Montbrison :

Lionel Verrière présente le bilan du radar pédagogique. Environ 40 000 véhicules circulent sur la Route de Montbrison par semaine (total des deux sens de circulation). Pendant le confinement, leur nombre a chuté à 5000 véhicules par semaine. Des pointes de vitesses à plus de 150 km/h ont été enregistrées. Mais en grande majorité, la limite de vitesse est respectée.

Le conseil municipal est informé que l'association des maires du Rhône propose aux anciens et nouveaux élus des cycles de formation liés à l'exercice de leur fonction. Ces formations sont pris en charge entièrement dans le cadre du droit individuel à la formation.

Prochaines réunions : jeudi 24 septembre 2020 – jeudi 29 octobre 2020 (changement)– jeudi 26 novembre 2020 – jeudi 17 décembre. Réunions à 20h.

Informations municipales

Secrétariat de mairie – fermeture estivale

Le secrétariat de mairie sera fermé du 3 au 23 août inclus. En cas d'urgence, merci de contacter M. le Maire au 06.80.42.91.80.

Réouverture aux horaires habituels le lundi 24 août 2020.

Pour avoir les dernières informations de la commune, connectez-vous sur le site internet www.souzy.fr ou téléchargez l'application **Panneau Pocket**. Ce système vous prévient instantanément par notification sur les smartphones et tablettes des alertes et des informations. Accessible à tous gratuitement, l'application ne nécessite ni création de compte ni aucunes autres données personnelles du citoyen. Quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket et mettre en favori votre commune de Souzy.

Démolition de la Maison Gonzalez

L'entreprise ARNAUD DEMOLITION procède actuellement aux travaux préparatoires et de désamiantage de la maison Gonzalez. La démolition du bâtiment va démarrer début août. Cela occasionnera des nuisances sonores, des poussières et des difficultés au niveau de la circulation. La fin des travaux est prévue aux alentours de mi-septembre.

Nous nous excusons par avance des désagréments occasionnés par ce chantier de démolition.

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, vous pouvez contacter directement Monsieur le Maire au 06.80.42.91.80.

Masques



Il nous reste des masques en mairie. Si vous en souhaitez, vous pouvez en demander auprès du secrétariat de mairie.

Pour rappel, le port du masque est désormais obligatoire dans tous les lieux publics clos.

Bibliothèque

La bibliothèque fermera du 14 août au 9 septembre inclus. Réouverture le jeudi 10 septembre.

En attendant, elle est ouverte :

- Le jeudi de 16h15 à 18h15
- Le samedi de 10h30 à 12h30



Alerte Sécheresse

L'arrêté n°DDT_SEN_2020_07_28_B92 du 28/07/2020 place en situation d'alerte sécheresse les cours d'eau de l'ensemble du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.

La mise en place de la situation d'alerte des eaux superficielles sur notre commune implique les mesures suivantes :

- pour les usages domestiques et d'agrément, les mesures de restriction liées à une situation d'alerte s'appliquent quelle que soit l'origine de l'eau (interdiction des prélèvements dans les cours d'eau et les nappes d'accompagnement entre 8h et 20h, arrosage des pelouses et espaces verts uniquement entre 20h et 8h sauf pour les potagers, interdiction de laver des véhicules et remplir les piscines (sauf compléments ou nouvelles constructions), interdiction de laver les voiries)

- pour les usages professionnels et agricoles, une réduction de 25 % des prélèvements dans les eaux superficielles doit être mise en œuvre

Nouveau dispositif « Paiement de proximité » dans les bureaux de tabacs

A compter du 28 juillet, les usagers ont accès au nouveau dispositif « paiement de proximité » permettant de régler en numéraire chez les buralistes-partenaires agréés, les factures émises par les collectivités (cantine, ordures ménagères, garderie...), les amendes et les impôts dans la limite de 300 €.

Fonctionnement du dispositif :

Sur chaque facture concernée par cette prestation sera apposé un datamatrix (QR code), généralement en bas à gauche de l'avis, permettant d'identifier l'usager et sa créance. Ce datamatrix est le garant de la confidentialité des informations échangées.

Pour régler sa facture, l'usager est invité à se rendre chez un buraliste partenaire agréé.

Le buraliste encaisse la somme indiquée par l'usager (montant total ou partiel de la facture), soit en numéraire pour un montant inférieur ou égal à 300 €, soit par carte bancaire (sans limitation de montant). Puis, le buraliste remet au redevable un justificatif de paiement, qui pourra être nominatif si l'usager le demande.

Le paiement est automatiquement pris en compte par les services de la DGFIP (trésor public) au plus tard le surlendemain.



Liste des buralistes agréées sur le territoire de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais :

- Tabac Presse Villecourt – Place du Plâtre à St Laurent de Chamousset
- Tabac Presse – 48 rue de Lyon à St Symphorien sur Coise

Logements à louer

- Un logement est disponible à la résidence Plein Soleil. Type T2. Loyer 328 € (charges comprises). Libre de suite.
- Un logement est également disponible à la Résidence les Oisillons (au-dessus de la mairie). Type T3. Loyer 432.81 €. Libre de suite.

Plus d'informations : merci de contacter la mairie.



Opération tranquillité vacances

Durant les périodes de vacances, les habitations sont plus vulnérables. **La gendarmerie vous délivre quelques conseils pour vous prémunir et réduire les risques :**

- **Sécuriser son domicile** : protéger et renforcer les points d'accès (portes et fenêtres), ne pas laisser d'outils ou matériels à l'extérieur pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs, ne pas cacher ses clés, s'équiper d'une alarme.
- **Les bons comportements** : prévenir une personne de confiance pendant votre absence, placer vos objets de valeur en lieu sûr, ne pas signaler votre absence sur les réseaux sociaux, ...



Dans le cadre de l'opération tranquillité vacances, organisée toute l'année, des patrouilles de surveillance seront effectuées de jour comme de nuit, afin de dissuader tout individu de cambrioler votre domicile.

Pour participer, rendez-vous à la brigade de gendarmerie de St Laurent de Chamousset, un **formulaire à remplir** vous sera remis. Vous pouvez également le télécharger sur www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/zooms/pour-des-vacances-en-toute-tranquillite.

Classe en 0 et demi-décade (classe en 5)

Suite à la crise sanitaire, nous avons été dans l'obligation d'annuler la Journée des classes et demi-décade qui était prévue le 27 Septembre 2020. Une journée de retrouvailles aura lieu ultérieurement quand les conditions sanitaires le permettront.

Bonnes vacances à tous !

